



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPES interne public

Section : Langues vivantes étrangères : Chinois

Session 2022

Rapport de jury présenté par :

Arnaud Arslangul
Président du jury

Brigitte Guilbaud
Vice-présidente du jury

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

Avant-propos

Cette année encore, le jury du CAPES interne (secteur public) section langue vivante chinois s'est réjoui de pourvoir tous les postes offerts.

Nous adressons toutes nos félicitations aux lauréats du concours 2022 et encourageons les candidats de la session 2023 à se préparer en tenant compte des éléments d'analyse et préconisations de ce rapport ainsi que des précédents. Le jury insiste également sur l'attention que les candidats doivent porter aux attendus des épreuves.

Enfin, le nombre de postes étant limité, nombreux sont les candidats qui ont pu recevoir des notes décevantes, mais nous tenons à apporter nos encouragements aux candidats non admis, ainsi qu'aux futurs candidats.

Nous remercions chaleureusement tous les membres du jury pour leur travail consciencieux, efficace et bienveillant, ainsi que pour leurs contributions à la rédaction de ce rapport. Un grand merci également au Lycée Claude Monet de Paris qui a accueilli le concours dans un esprit d'engagement auprès du ministère.

Arnaud Arslangul
Président du jury

Brigitte Guilbaud
Vice-présidente du jury

Composition du jury :

L'arrêté fixant la composition d'un jury ou d'un comité de sélection est affiché, de manière à être accessible au public, sur les lieux des épreuves pendant toute leur durée ainsi que, jusqu'à la proclamation des résultats, dans les locaux de l'autorité administrative chargée de l'organisation du concours ou de la sélection professionnelle. Cet arrêté est, dans les mêmes conditions, publié sur le site internet de l'autorité organisatrice.

Statistiques

CAPES INTERNE PUBLIC	
Nombre de postes	7
Nombre d'inscrits	43
Nombre de dossiers RAEP évalués par le jury	24
Nombre de candidats admissibles	13
Nombre de candidats présents à l'oral	12
Nombre de candidats admis au titre de la liste principale	7
Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire	0

Bilan de l'admissibilité

	Notes/20
Barre d'admissibilité	10,5
Moyenne des candidats admissibles	12,34

Bilan de l'admission

	Notes/20
Moyenne des candidats admis	12,21
Note du premier admis	15
Note du dernier admis	10,17

Rappel des épreuves

Ci-dessous est reproduit le descriptif des épreuves du Capes interne et du concours d'accès à l'échelle de rémunération (CAER) section langues vivantes étrangères : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, hébreu, italien, néerlandais, portugais, russe¹.

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire.

Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévues pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

Épreuve d'admissibilité : épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Coefficient 1

Le dossier est adressé par le candidat au ministre chargé de l'Éducation dans le délai et selon les modalités fixées par l'arrêté d'ouverture du concours. Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans le délai et selon les modalités ainsi fixées entraîne l'élimination du candidat.

Le jury examine le dossier de RAEP qu'il note de 0 à 20. Le dossier est soumis à une double correction. Il n'est pas rendu anonyme.

Le dossier de RAEP comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21x29,7 et être ainsi présentée :

¹ Disponible à l'adresse : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98528/les-epreuves-du-capes-interne-et-du-caer-capes-section-langues-vivantes-etranangeres.html>

- dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm
- sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un à deux exemples de documents ou travaux, réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite,
- la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite,
- la structuration du propos,
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée,
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés,
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées lors de l'entretien, à un échange sur le dossier de RAEP qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Épreuve d'admission : épreuve professionnelle en deux parties

Coefficient 2

Chacune des parties entre pour moitié dans la notation.

Première partie : exploitation pédagogique de documents en langue étrangère (notamment audio, textuels, vidéo) soumis au candidat par le jury

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée de l'exposé : 30 minutes maximum
- Durée de l'entretien : 25 minutes maximum

Cette partie de l'épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien. Le jury précise au candidat le niveau d'enseignement (collège ou lycée général et technologique) auquel le sujet doit être abordé. Cette partie se déroule en français, à l'exception des exercices de toute nature qui sont présentés en langue étrangère.

Deuxième partie : compréhension et expression en langue étrangère

- Durée : 30 minutes maximum

Cette partie de l'épreuve prend appui sur un document audio, textuel ou vidéo en langue étrangère ou sur un document iconographique dont le candidat prend connaissance en présence du jury (en chinois, 10 minutes environ sont accordées au candidat). Elle consiste en un compte rendu suivi d'un entretien, les deux se déroulant en langue étrangère.

Dix minutes maximum imputables sur la durée totale des entretiens pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury. Cet échange se déroule en langue étrangère.

Propos préliminaires méthodologiques : « introduction, développement, conclusion »

Le jury rappelle que l'organisation de la pensée et du discours fait partie des compétences de l'enseignant.

Nécessaire dans les deux étapes du concours (admissibilité et admission), cette structuration du propos traduit le cheminement de la pensée et le souci d'une communication claire et efficace.

Que ce soit dans les dossiers RAEP ou lors des épreuves orales, le jury a remarqué la difficulté de certains candidats à s'inscrire dans une pensée synthétique et une approche réflexive permettant la prise de hauteur et le recul notamment nécessaire à l'analyse de sa pratique, et donc à l'évolution des compétences. Le concours interne est aussi l'occasion de renouveler son regard sur son parcours : le jury rappelle aux candidats la nécessaire formation continue au métier d'enseignant. Le référentiel des compétences professionnelles peut constituer un point de départ à la prise de recul afin d'approfondir ses propres connaissances et réflexions didactiques et pédagogiques, lectures, formations et échanges avec d'autres enseignants de langues vivantes et d'autres disciplines nourrissant en permanence l'activité professionnelle.

Épreuve d'admissibilité (dossier RAEP)

Nous rappelons que le RAEP est avant toute chose un dossier personnel.

Introduction générale :

Le jury regrette quelques dossiers non conformes ou ne correspondant pas du tout aux attendus. Certains candidats se sont contentés de fournir des documents annexe sans présenter une séquence ou de présenter un déroulement incomplet de séquence, ou encore de ne pas accompagner leur présentation d'annexes pertinentes. Une lecture attentive du descriptif des épreuves et de ce rapport est donc recommandée aux futurs candidats.

Par ailleurs, ce n'est pas parce qu'un candidat a été admissible une année qu'il le sera l'année suivante. Nous incitons donc au renouvellement du contenu du dossier et au traitement d'une expérience la plus récente possible dans la seconde partie du dossier.

Les dossiers de la session 2022 ont, pour la plupart, respecté les normes imposées (cf. section précédente) et ont démontré une bonne qualité générale d'expression en français. Le jury en attend une lecture fluide et raisonnée. A cet égard, la mise en forme du propos est attendue, un plan ou sommaire du dossier serait bienvenu.

Le jury a apprécié l'indéniable investissement dans l'établissement et l'enthousiasme pour le métier exprimés dans un certain nombre de dossiers. Les conseils donnés dans les précédents rapports, de même que la continuité pédagogique mise en œuvre dans le contexte de la situation sanitaire actuelle (séances en présentiel et en distanciel) et l'adaptation de séances de cours en virtuel ont été pris en compte par les candidats confrontés à cette situation. A l'exception de quelques dossiers, le jury a regretté le manque de profondeur de bon nombre d'analyses et le caractère trop descriptif et déclaratif de nombreux dossiers, reflétant une difficulté de mise en perspective, une absence de prise de recul, de concision et de synthèse.

Première partie du dossier :

Pour ce qui concerne la première partie du dossier, relative au parcours du candidat, le jury rappelle qu'il ne s'agit pas d'un curriculum vitae stricto sensu ni d'une lettre de motivation, mais bien de dégager les compétences acquises au cours de l'expérience d'enseignement, voire de toute autre expérience venue la compléter. Le jury a été sensible à la richesse et la variété des parcours présentés dans bon nombre de dossiers. Toutefois, Il est attendu que les candidats

mettent en relief en quoi leur formation et leurs expériences ont confirmé leur choix du métier et leur décision de se présenter au concours et comment elles ont contribué à faire évoluer leur posture et pratiques professionnelles en tant qu'enseignant. Le jury a apprécié dans quelques dossiers le lien établi entre le parcours présenté et le choix de la séquence présentée dans la seconde partie du dossier. Si ce lien n'est pas toujours évident, une mise en cohérence entre les deux parties du dossier est souhaitable. Le caractère impersonnel de certaines présentations n'a pas permis au jury d'apprécier les qualités du parcours des candidats.

Seconde partie du dossier :

Cette seconde partie du dossier consiste en la présentation et l'analyse d'une réalisation pédagogique complète et significative : cela peut être, comme dans bon nombre de dossiers, la présentation d'une séquence d'enseignement dont le déroulement doit être clair et détaillé afin que le jury puisse percevoir les objectifs et le processus d'apprentissage mis en œuvre. Quelques candidats ont fait le choix de présenter un aperçu de plusieurs séquences, ou des parties de séquence, sans veiller à mettre en relief les éléments d'unité et de cohérence du projet pédagogique, de son cheminement et de sa réalisation. Le jury met en garde les candidats contre ces écueils : le choix d'une réalisation pédagogique significative suppose de proscrire superficialité et dispersion, et de bien la mettre en résonance avec la réflexion personnelle menée.

En effet, issue de sa propre expérience devant les élèves, la rédaction du dossier nécessite une prise de recul dépassant la simple description, alimentée par une bonne connaissance et compréhension des programmes ainsi que par une réflexion sur ses propres pratiques. Le jury a particulièrement apprécié les dossiers à la lecture desquels les difficultés rencontrées par les élèves et/ou l'enseignant ont été interrogées (et pas seulement constatées) et des pistes de remédiation envisagées ou réalisées. Les candidats sont encouragés à expliciter leurs choix et décisions.

Dans de rares dossiers, l'évolution de la posture ou de la pratique professionnelle a pu être observée à travers des questionnements à l'appui de lectures : les citations d'ouvrages ont été particulièrement appréciées lorsqu'elles étaient en parfaite cohérence avec la mise en œuvre décrite et les choix raisonnés et justifiés.

En revanche, les copier-coller de guides pédagogiques sont à proscrire, de même que les généralités trop vagues tendant à la confusion et instaurant par là-même une dose de malentendu. La terminologie employée doit être maîtrisée, l'absence de réflexion sur le sens des mots employés nuisant à la pertinence de l'analyse. Si l'application d'une démarche didactique et pédagogique proposée par un manuel peut être un point de départ en début de carrière, elle ne peut répondre aux exigences du jury qui attend des candidats du concours interne une véritable réflexion personnelle, témoignant d'une maturité professionnelle et d'une réelle compréhension des enjeux didactiques et pédagogiques de la discipline.

L'objectif de la seconde partie du dossier n'est pas de présenter une situation sans défaut, qui a « bien marché », mais bien de montrer la capacité du candidat à questionner sa pratique professionnelle, par essence perfectible. A cet égard, l'implication dans la formation continue et la grande culture générale dont témoignent certains dossiers ont été appréciées.

Trop nombreux sont les dossiers ne traitant que partiellement des processus d'apprentissage des élèves, de la mobilisation des connaissances pour développer des compétences, d'acquisition en classe et hors la classe, et du lien entre évaluation et progression des élèves. Le traitement de l'apprentissage des caractères, de leur mémorisation, reconnaissance, exécution graphique, et du développement de l'expression écrite est rarement présenté. Il en va de même pour le développement de stratégies chez les élèves. Certains dossiers exposent des situations irréalistes, voire « idéales », loin du cadre réel d'enseignement du candidat ou sans prise en compte du public d'élèves. Si l'élève est souvent cité, il est rarement au centre des questionnements de l'enseignant.

Comme pour la session précédente, le jury remarque aussi la difficulté de certains candidats à conclure leur dossier. La conclusion doit refléter la réflexion du candidat sur sa réalisation pédagogique, ses résultats, ses limites, d'éventuelles propositions d'amélioration, et son inscription dans une perspective plus globale. Une analyse réflexive après chaque séance ne doit pas oblitérer une vision à long terme. Il n'est pas inutile de réfléchir à la séquence choisie dans le cadre de la progression annuelle. Cela est d'autant moins inutile qu'une telle perspective amènera le candidat au recul qui parfois fait cruellement défaut. Le fil conducteur d'une séquence se lit sur une période plus longue, voire sur une année scolaire entière : contextualisation de la séquence dans une programmation annuelle, énonciation des prérequis, stade de progression du groupe classe, objectifs communicationnels, culturels et linguistiques, évaluation, remédiation, équilibre entre le travail en classe et hors la classe, sont autant de points évalués par le jury. Cette analyse réflexive permet aussi au jury de percevoir les progrès accomplis non seulement par les élèves, mais aussi par le professeur à même d'ajuster et d'adapter ses mises en œuvre.

Les documents sélectionnés en annexes doivent servir à illustrer et étayer les choix effectués dans la présentation et mettre le propos en relief. Certains dossiers présentent des annexes peu éclairantes, trop peu fournies, et qui n'aident pas à mieux comprendre la mise en œuvre présentée.

D'une façon générale, le jury a apprécié l'honnêteté intellectuelle des candidats, la richesse et la variété de leurs parcours ainsi que la qualité de la rédaction des dossiers.

Épreuve d'admission : épreuve professionnelle en deux parties

Épreuve orale sur dossier

L'équilibre des coefficients (RAEP coefficient 1 ; oral coefficient 2) doit rappeler à tout candidat la primauté de l'épreuve d'admission. Les attentes du jury sont à la mesure de cette proportion. L'épreuve orale doit montrer, à l'image du métier d'enseignant, une réelle capacité à communiquer, à dialoguer et à gérer son stress (très normal dans cette situation).

L'intelligibilité, l'audibilité, l'attention portée à ses interlocuteurs, particulièrement en situation de port du masque, sont de grande importance. Chez certains candidats, cette qualité communicationnelle a été assez négligée lors de l'exposé. La gestion du temps de l'exposé nécessite également un entraînement et relève tout autant des compétences de l'enseignant.

Les dossiers ne sont pas conçus pour un niveau de classe spécifique et peuvent convenir à plusieurs niveaux, seule leur exploitation pédagogique nécessite d'opérer un choix. Ce choix est entre les mains du candidat qui doit l'annoncer aux membres du jury lors de l'exposé. Des informations précises (niveau de la classe, statut de langue, durée de la séance, période de l'année, niveau visé en référence au CECRL) sont attendues.

Les dossiers sont en général constitués de différents types de document : textuels, iconographiques, audio-visuels. Comme cela est précisé dans les consignes de l'épreuve, le candidat est tout à fait libre de ne pas utiliser l'intégralité des documents, à condition d'en apporter une justification claire et argumentée. Les candidats ont la liberté de sélectionner les documents (ou les parties de documents) qu'ils jugeront utiles et pertinents à l'exploitation pédagogique de leur séquence.

Une présentation linéaire des différents documents n'est pas nécessaire. Certains candidats y ont malheureusement passé quinze minutes. D'une manière générale, le jury a regretté le temps trop long passé à présenter, décrire, résumer les documents sans en dégager immédiatement l'intérêt dans la perspective de l'exploitation pédagogique envisagée.

A l'inverse, le jury a apprécié la prestation d'un candidat qui a su présenter dans son introduction l'ensemble du dossier de façon synthétique et analytique, en dégager l'intérêt pédagogique en se plaçant également du point de vue de l'élève et regrouper les documents en fonction de leur intérêt vis à vis de la problématique choisie.

Lors des deux heures de préparation, il est conseillé aux candidats d'interroger les informations contenues dans les documents, leur forme, leur nature et leur intérêt pédagogique. Cette analyse constitue le préliminaire indispensable au choix du public d'élèves avec lequel les exploiter. Il est conseillé aux futurs candidats de mettre en lien les documents dès la prise de connaissance du dossier, d'en trier les informations, et d'opérer une distinction nette entre « support » et « objet d'étude » : les documents, didactisés ou non, sont des supports qui doivent permettre d'aborder sous différents angles l'objet d'étude de la séquence proposée. Les éléments du dossier servent de points d'appui pour élaborer un projet pédagogique. C'est en choisissant un questionnement en lien avec une thématique culturelle du programme que le professeur définit un projet de séquence. Une fois la prise de connaissance et l'analyse passées, il est nécessaire de prendre du recul vis-à-vis des documents composant le dossier. Le candidat peut, nous le répétons, décider de les utiliser dans leur intégralité ou partiellement, ou encore de les modifier, compléter, tant que justification est faite de ses choix.

Les propositions d'exploitation doivent être concrètes et réalistes. L'exposé doit s'envisager en lien étroit avec la progression des élèves, dont les objectifs doivent dépasser la stricte séquence. Le jury a cherché souvent en vain la trace du cheminement des élèves dans l'acquisition de telle ou telle compétence. Il ne s'agit pas d'une commande à laquelle répondre mais bien, à l'appui des documents choisis, de concevoir et d'explicitier le cheminement de l'apprentissage des élèves et de ce que l'enseignant peut mettre en place pour en border et faciliter la progression. L'enseignant est à maints égards un facilitateur. Or, si l'élève est souvent évoqué par les candidats, sa compréhension et son adhésion à l'activité le sont rarement, les candidats restant trop centrés sur leur propre prestation.

Le jury a constaté quelques domaines peu ou mal traités : le lien entre le travail en classe/hors la classe, l'évaluation, le développement de la compréhension et expression écrites ou encore la compétence phonologique. Bien que des propositions d'évaluation aient été avancées par les candidats, peu d'entre eux ont proposé de tracer un chemin pour entraîner les élèves à la réussite de l'évaluation.

Le traitement de l'écrit, parent pauvre des exposés, a rarement été abordé ou inclus dans une activité globale d'apprentissage des caractères. Le passage de l'oral à l'écrit souvent passé sous silence, paraissait implicite alors que son accompagnement nécessaire et raisonné mérite d'être présenté.

Le jury a apprécié certains exposés : certains candidats ont su identifier et contextualiser des objets d'étude avec pertinence, opérant un lien avec les contenus culturels des programmes de collège ou lycée et les intégrant à une progression plus large que la simple séquence à l'appui du dossier. Le jury a également apprécié de la part de certains candidats leur capacité à mesurer la difficulté d'un document au regard de la charge mentale imposée aux élèves.

Le temps d'échange est une interaction entre le candidat et le jury. Les questions posées sont autant d'occasions à saisir pour approfondir tel ou tel point de l'exposé ou accueillir de nouvelles pistes de réflexion. L'ouverture à la discussion est une qualité essentielle attendue.

L'entretien doit permettre aux membres du jury d'évaluer la capacité du candidat à agir en tant que fonctionnaire, adulte référent, au même titre que tous les acteurs de la communauté éducative, et permettant aux élèves de cultiver un esprit critique.

Certains candidats ont éludé des questions pourtant pertinentes et qui ne visaient pas à les déstabiliser mais dont la finalité était d'attirer leur attention sur les droits et devoirs d'un fonctionnaire. Sur ce point, nous invitons les futurs candidats à lire attentivement le référentiel des compétences professionnelles des professeurs et à en comprendre les enjeux concrets. CC1 : faire partager les valeurs de la République / CC2 : Inscire son action dans le cadre des

principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école / CC6 : Agir en éducateur responsable et selon les principes éthiques

Le lien entre la langue et la culture a été rarement évoqué et semblait implicite. Le jury regrette que les enjeux socio-culturels n'aient pas été mieux saisis et exploités, tant dans la première partie de l'épreuve que dans la seconde. Par exemple, les candidats ayant traité le sujet consacré au sport ont rarement fait le lien entre sport et système éducatif, ou entre sport et santé, méconnaissant parfois la réalité du problème de l'obésité en Chine.

Certains candidats présentaient des lacunes aussi bien sur le plan des connaissances générales liées au monde chinois que linguistiques. Par exemple un candidat n'avait jamais entendu parler de Lu Xun 鲁迅, un autre a analysé 穿着 en tant que composé verbal fait d'un verbe et d'un résultatif.

Épreuve orale de compréhension et d'expression

Dans cette seconde partie de l'épreuve, il était demandé aux candidats de rendre compte d'un document écrit après en avoir pris connaissance en dix minutes devant les membres du jury. Il était attendu des candidats une compréhension au minimum globale du document proposé, puis en fonction du document une mise en perspective de son contenu. Le candidat pouvait ainsi en dégager l'intérêt ou la problématique en s'appuyant sur ses connaissances générales.

Le jury regrette que certains candidats n'aient pas eu le temps de lire le document dans son intégralité ou ne l'aient pas compris, d'autres se sont contenté d'une paraphrase linéaire. En revanche, le jury a apprécié la prestation d'un candidat ayant su à la fois présenter le contenu de façon synthétique, le replacer dans son contexte et même l'inscrire dans une problématique culturelle plus large.

La forme de cette épreuve se révèle toujours stressante, entraînant une tension émotionnelle certaine. Cette capacité à réagir sur un document inconnu nécessite un véritable entraînement. Ici, fond et forme sont essentiels : niveau de langue, analyse et structure de l'exposé, aisance à communiquer en chinois et fluidité de la langue. Le jury conseille vivement aux futurs candidats de lire régulièrement des documents de toute nature pour perfectionner leurs compétences linguistiques et culturelles et se préparer au mieux à cette épreuve de compréhension et d'expression.

Le jury attend des candidats des connaissances globales sur la culture du monde sinophone (historiques, géographiques, sociétales, littéraires) ainsi que sur les actualités.

Le jury a apprécié que la plupart des candidats aient été attentifs aux questions posées, ouverts aux propositions : les questions du jury ayant été interprétées comme autant de pistes de réflexion ou d'approfondissement que l'exposé aura permis de dégager. Certains ont également su tirer parti des questions pour compenser les faiblesses de leur présentation initiale.

En effet, chaque candidat est amené à s'exprimer dans une langue qui ne lui est pas maternelle dans au moins une des parties de l'épreuve d'admission. Ceci entraîne l'impérative nécessité de développer des stratégies de compensation pour pallier ses éventuelles faiblesses.

Nous espérons que ce rapport permettra aux futurs candidats d'avoir des pistes pour se préparer au mieux aux épreuves du concours.

Annexes : exemples de sujets

Les sujets proposés à l'épreuve d'admission portent sur des sujets variés et liés au programme de cycle 4 et de lycée. On en trouvera ci-dessous un exemple pour chacune des deux parties de cette épreuve.

Première partie : épreuve orale sur dossier Exploitation pédagogique de documents en langue étrangère (notamment audio, textuels, vidéo)

Sujet numéro 2 体育

资料一：

“体育课不被占”拟入法 保障学生锻炼权

10月19日，十三届全国人大常委会第三十一次会议审议了全国人大社会建设委员会关于提请审议体育法修订草案的议案。草案中，为应对青少年体质下降问题而修订的内容引人关注。报道透露，体育法中拟新增“保证体育课时不被占用”“在校不少于一小时体育锻炼”等条款，以确保学生在校有充足的体育锻炼时间。此外，草案还修改了“体育考试”条款，以提升体育在学校教育中的地位，以此实现增强学生体质的目的。

体育课时被占用，每天锻炼时间不够，不仅让中小学生失去了快乐的源泉，也影响了我国青少年的体质健康水平。2020年，全国政协委员程红曾在报告中指出：我国儿童青少年体质健康主要指标连续20多年下降，33%存在不同程度健康隐患，小眼镜、小胖墩、小糖人等情况突出。我国缺乏科学系统的健康教育体质监测和干预体系，每天锻炼一小时的学生不足30%。

面对这些情况，近几年来，中央及地方各部门曾多次在相关文件中要求学校不占用体育课时，保证学生不少于一小时体育锻炼。这些规范要求确实起到了一些效果，但在执行中仍有力度不够的问题。如今，“保证体育课时不被占用”和“在校不少于一小时体育锻炼”有望写入法律，一方面说明国家对青少年体质健康的关注已经达到个更高的层次，另一方面也意味着相关要求规范的现实约束性必将变得更强。中小学生上体育课的权利、在学校锻炼身体的权利，都能得到更加全面的保障。

当然，即使体育课受到法律保护，在现实中也仍有可能受到蚕食。为此，强化相应监督，健全完善投诉举报机制很有必要。教育部门对学校开展的相关检查，绝不能落入形式主义的误区，导致“只有检查期间才有体育课”的尴尬情况。“保证体育课时不被占

用“和”在校不少于一小时体育锻炼”，一定要成为所有学校的常态，而不是应付检查的“应急状态”。

长期以来，体育课不受重视，学生锻炼时间上不来，根源还是畸形、功利的教育观在作祟。在这个问题上，想要正本清源，还需纠偏学校和家庭的教育观念，让全社会对素质教育有更深刻的认识，这一点和立法保护同样重要。

来源: 中国青年报 2021年 10 月22日

资料二：

体育老师因“长得帅”被女学生追求，只好教初中，家长：不欢迎

上学时期，学生们最喜欢上的就是“体育课”，不需要学习，可以放心大胆地玩，因此，“体育老师”成了最受欢迎的老师，但那也是“存在争议”的老师。(.....)

“高中”是很重要的学习阶段，三年之后将会面临很重要的一次考试，就是“高考”，对此，家长会十分的关注，容不得任何事物来影响学生学习，就连老师也要“很普通”才行。

众所周知，高中生进入了青春期，会对长相出众的异性产生好感，其实长成什么样并不是由自己决定的，但影响学生学习就是不行，于是，一位体育老师，便“无辜躺枪”。可以看到这位体育老师，身材魁梧，长得很帅，这类男生，深受女生的喜欢，能有这样的体育老师上课，学生们自然会欢呼雀跃，但不免有些女生会动“小心思”。

网传，他本是高中的体育老师，但是因“长得帅”被女学生追求，无形之中，会让学生分心，家长在知道这件事后，可能是找到了学校，于是，在无奈之下，他只好教初中。初中生的年纪小，满脑袋想的都是“玩”，班主任长什么样都不会在乎，更何况是体育老师呢，而这种大道理家长虽懂，但却也不愿意接受，初中家长直呼：不欢迎。

其实，家长的心情可以理解，也是为学生着想，但这样做，未免会让老师心寒，本就不是老师的错，却把责任推给了老师，对此，也是引发网友的热议。

有人说，当老师已经很不容易了，为了学生付出了很多，就算是体育老师，也是如此，做家长的，应该对老师友善一些，否则的话，谁还敢加入“教师”队伍。(.....)

而各个科目的老师，在家长心里的地位都是不一样的，会把主科老师放在第一位，至于其他科目的老师，就会觉得无所谓，那体育老师就更不用说了，也不传授给学生太多的知识，可能是在最底端。

这在笔者看来，是不公平的，因为每个科目的老师，都是很不容易的，都为学生做了很多，不要觉得一些科目不重要，就表示不重视，甚至会表现的很刁钻。

来源https://www.sohu.com/a/519363526_120924088 2022-01-27 11:33

资料三：



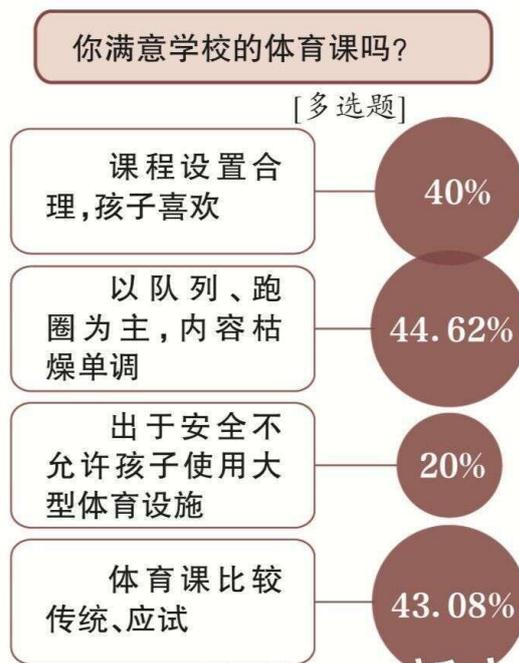
2021年7月24日晚, 在东京奥运会上, 中国选手孙一文在女子个人重剑决赛中“夺得中国击剑奥运史上首枚女重个人金牌。夺冠后, 来自法国的中国重剑队外籍教练雨歌·欧伯利一把将爱徒扛在肩上, 兴奋地跑满全场, 这一举动被网友直呼“太可爱”, 登上中国社交媒体热搜。

图片来源：搜狐



资料来源：<https://news-24.fr/>

资料四:



来源：<https://www.nanmuxuan.com/classic/bpceabpbfqv.html>

资料五：



小四眼、小胖墩、孤僻的学生越来越多？“不出汗”的体育课要承担部分责任

图片来源：《文汇报》2018.11.15

资料六：

新疆阿勒泰中小学开设滑雪体育课



视频来源：

https://www.bilibili.com/video/BV1pJ411d7J1?from=search&seid=8647333899791601203&spm_id_from=333.337.0.0

资料七：

 **小P孩一周作息表** 

日期	星期一至星期五	星期六	星期天
5:00	起床  		
6:00	 阅读古文一小时		
上午	上学	钢琴六级课程	毛笔书法培训
下午	上学 	14:00-15:00 围棋培训	14:00-15:00 奥数培训
		15:10-16:10 跆拳道 	15:10-16:30 游泳课 
19:00-19:30	看《新闻联播》 		
20:00-21:00	英语培训 ^{ABC...}	拉丁舞培训 ^舞	练习毛笔字帖 
21:00-22:00	完成家庭作业	完成周末家庭作业	奥数习题5页
23:00	睡觉 		

本周目标：
1. 备战跆拳道升级考试
2. 备战钢琴6级考试
3. 《西游记》阅读完成第三章

学霸小学生的作息时间表，5点起床，十一点睡觉，一天睡几个小时？

来源：<https://m.sohu.com>

Deuxième partie : compréhension et expression en langue étrangère

《她们》

阎连科

第一章：挣脱与命定的事

(节选)

(.....) 一九八四年的又一天，我哥哥突然朝我所在的商丘军营打去一个长途电话，几天前父亲再次病重，把哥哥叫回到他的床前道，他预感着多年不愈的哮喘病，会让他难度这年冬天的冷寒和人生；他说一生辛劳努力，四个子女中有三个都已婚姻成家，只有老小连科还未结婚是他最心头的痛。说，他倘是能看着连科接了婚，就是到寒冷的冬天果真离去了，心里也会踏实许多着。

(.....)

我要结婚了。

我要去开封，告诉我那在默认和犹豫着的对象说，请你和我结婚吧。我年内必须要结婚！这是命运安排给我的事。是我父亲的生命给我命定的事。甚至我想说，现在结婚我们就是人世间和他人一样的一对夫妻了，如果你不应结婚，我们就将劳燕分飞、各奔东西，所有的经过只是路人的一次偶然相遇吧。是在说，那时我没有想到时代的辖制和婚姻，是属于我的还是社会和家庭的，没有想到我的决断是否对她是一种粗暴或不公，或是一种威胁私挟，只是怀着命定之决然，便果敢地朝商丘那个老旧车站奔过去。

(.....)

等着她骑车回来时，一兜儿倒出我的摊牌和请求。

她也就依时骑车回来了。

(.....) 我对她说了我父亲的病，说了我想结婚的话。说了为了父亲我必须结婚的想法和安排。那时她就站在我对面。我们中间隔着她那辆可行可止的自行车，看不出她脸上有什么惊讶、不安、愉快或者不愉快。

(547字)

<https://cread.jd.com/read/startRead.action?bookId=30702496&readType=1>